

Image not found or type unknown



circulaire valls regularisation par le travail

Par **sadek25**, le **16/03/2013** à **12:05**

bonjour

je vais déposer une demande pour regularisation par le travail ma question est ce que la prefecture accepte un cdi de 25 heures ? temps partiel ou il est imperativement de trouver un contrat de 35 h? et si la prefecture accepte un poste de travail comme chauffeur livreur ?